PASS'TON BSB DE LA VILLE D'AMIENS

La ville en partenariat avec Le Nautilus et Amiens Sauvetage propose de financer le brevet de surveillant de baignade de jeunes Amiénois en contrepartie de 25 heures d'engagement citoyen.
Les conditions pour y avoir droit :

- avoir entre 17 et 25 ans
- savoir nager 100 mètres nage libre
- résider à Amiens

La formation a lieu du 18 au 21 avril
Informations et inscriptions : http://jeunesse@amiens-metropole.com

https://www.facebook.com/photo?fbid=616411850529480&set=a.562102089293790

Ville d'Amiens:
33 mail Albert 1er
80000 - Amiens
https://www.amiens.fr/